

Résumé de l'étude:

La présente demande de permis unique vise l'extension de l'aérogare et des parkings de l'aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud ainsi que l'aménagement d'infrastructures annexes (bâtiment Energie, bretelle d'accès au parking, réaménagement du rond-point d'Heppignies/Lindbergh, By-pass[1]).

Ce projet vise à s'inscrire dans le programme de développement de l'aéroport[2], c'est-à-dire, l'accueil de 9 millions de passagers à l'horizon[3] 2020, voire 2024.

S'agissant d'un établissement de classe 2, ce projet ne devait pas être soumis automatiquement à une étude d'incidences. Celle-ci a cependant été imposée par les fonctionnaires technique et délégué.

Aujourd'hui, l'aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud est le deuxième aéroport de Belgique et le premier aéroport wallon en termes de trafic passagers[4]. Il se situe au nord de la Ville de Charleroi et plus particulièrement au sein de l'entité de Gosselies.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Améliorer la qualité de l'accueil, le confort et la sécurité des usagers/passagers/personnel ;
- Améliorer l'opérationnalité de l'aérogare (nouveaux carrousels à bagages, nouvelles zones d'embarquement, ...);
- L'augmentation des surfaces commerciales et le nombre de concessions ;
- L'augmentation du nombre de places de parkings ;

[1] By-pass : bretelle « tourne à droite » permettant d'éviter le passage par le rond-point.

[2] L'aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud dispose d'un Master plan à ce sujet depuis septembre 2012.

[3] Fonction du développement de l'aéroport et des prévisions de trafic.

[4] Le nombre de passagers est passé de 1.271.979 unités en 2002 à 6.516.427 en 2012.

Outre les extensions en partie ouest/est de l'aérogare et l'aménagement des quais d'embarquement est/ouest, le projet concernera aussi les éléments suivants :

- La rénovation et la réorganisation d'une partie de l'aérogare actuelle sur l'ensemble de ces 4 niveaux. La superficie[1] de l'aérogare sera portée à +/- 62.690 m² contre 35.700 m² soit un accroissement de +/- 26.990 m² ;
- La création d'un nouveau bâtiment « Energie » afin de subvenir aux futurs besoins de l'aérogare ;
- La réorganisation et l'augmentation de l'offre de stationnement au niveau des différents parkings (parking Express Arrivées, P1[2], P2, parking personnel, parking concessionnaires, car rental et P3 longue durée en parties nord et ouest) à 2.991 emplacements supplémentaires seront créés.

Le projet visera également le réaménagement des infrastructures routières d'accès au site principalement au niveau du rond-point de la rue d'Heppignies (dédoulement des bandes de l'anneau de ce dernier et aménagement d'un by-pass).

Il devrait permettre l'arrivée de nouvelles compagnies aériennes et, par conséquent, le développement de nouveaux marchés/créneaux/destinations afin notamment de se dédouaner du quasi-monopole de la compagnie Low-Cost Ryanair.

Ce projet aura des incidences sur son environnement humain, naturel et bâti. Eu égard à la nature de l'activité en présence et au contexte local, les domaines du bruit, du cadre de vie des riverains (Population) ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Il en va de même pour ce qui concerne le domaine social et économique vu que l'aéroport de BSCA constitue un pôle économique majeur au sein de la Région wallonne et de la province du Hainaut. Le chargé d'études à évaluer l'opportunité environnementale du projet au regard d'intérêts particuliers (riverains) et d'intérêt d'ordre général et public.

En ce qui concerne les incidences du projet, le chargé d'études a émis une série de recommandations destinées au Demandeur afin d'atténuer l'impact du projet vis-à-vis de l'infrastructure aéroportuaire et de l'accroissement du trafic aérien présagé.

[1] Superficies brutes.

[2] P1=Parking 1, dénomination utilisée au niveau des parkings de l'aéroport.



2824

Références

Maître de l'Ouvrage: Brussels South Charleroi Airport s.a.
Propriétaire du terrain: SOWAER et la Région Wallonne
Auteur du projet: AERTEC Solutions
Etat d'avancement: Clôturé
Budget: 97.000 € HTVA

planification
 mobilité
 environnement
 espace public